Image not found or type unknown

requète commune transformer en requete separer ?

Par **bolton85**, le **10/11/2011** à **17:18**

bonjour
je m'appelle william , papa d'une petite jade de 2ans , sa maman et moi somme séparer depuis 7 mois et avons fait une requête commune . il y a 2 jour g reçu un recommander de sa part disant quel avait f une requête séparer et que maintenant je ne l'aurai plus tout les week end mais 1 week end sur 2 . Sachant que l'on est pas encore passer devant le juge , ma question serait donc , en a t'elle le droit ? merci d'avance pour le temps que vous prendrez a lire et peut être répondre a ma question

Par **Domil**, le **10/11/2011** à **21:28**

Oui, elle a le droit de demander autre chose au juge.
A vous, en audience, de demander autre chose

Par **bolton85**, le **10/11/2011** à **22:27**

Domil
Le problème est que le jugement ne sera prononcer que en juin 2012 , en attendant qui fait quoi ? est ce la mère qui a raison ou est je le droit de voir ma fille comme c'était convenu dans la première requête aussi ?

Par **Domil**, le **11/11/2011** à **16:55**

Vous devez suivre le jugement en cours s'il y en a déjà un.
S'il n'y en a pas, c'est le parent chez qui l'enfant a sa résidence habituelle qui impose sa loi à l'autre (c'est pour ça qu'il faut attendre d'avoir le jugement avant de partir en laissant son enfant derrière soi)

[citation]Le problème est que le jugement ne sera prononcer que en juin 2012 [/citation] vous voulez dire que l'audience est en juin 2012, le jugement arrivera plus tard

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés